



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-143

Concours communal des maisons fleuries 2022 - Montant prix par catégorie (Espaces verts)

911

Rapporteur : Sophie WILLEMIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	7
Votants	37

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Depuis de nombreuses années, la ville de DREUX organise un concours communal des maisons fleuries.

Doté de nombreux prix, ce concours comporte les catégories ci-après :

- **1^{ère} catégorie** : maison avec jardin visible de la rue
- **2^{ème} catégorie** : maison avec décor floral installé sur la voie publique
- **3^{ème} catégorie** : maison avec balcon, terrasse, fenêtres et/ou mur, visible de la rue
 - **4^{ème} catégorie** : immeubles collectifs, publics ou privés, avec balcon, terrasse, fenêtres et/ou mur, sans jardin visible de la rue
 - **5^{ème} catégorie** : hôtels, restaurants, bars ou tout autre commerce, avec ou sans jardin, avec un fleurissement ou un aménagement paysager associé à l'exploitation commerciale

Un jury sillonne la ville devant le lieu de résidence ou d'exercice de chaque candidat inscrit et arrête un classement par catégorie.

Dans la perspective de la cérémonie de remise des récompenses aux lauréats du concours communal des maisons fleuries 2022, je vous propose d'arrêter le montant des prix par catégorie comme suit :

1^{ère} catégorie :
maison avec jardin visible de la rue

Lauréat	Adresse	Classement	Note	Prix
Madame DA SILVA	65 rue Emile Prod'Homme	1 ^{er} /39	17,00	90,00 €
DUPUIS Franck & BOMONT Marie-Josée	7 rue Lafayette	2 ^{ème} /39	16,30	60,00 €
PATTE Christiane	20 rue Montézin	3 ^{ème} /39	16,00	60,00 €
Total				210,00 €

...

2^{ème} catégorie :
maison avec décor floral installé sur la voie publique

Lauréat	Adresse	Classement	Note	Prix
RIBEIRO Inès	21 rue des Grandes Bruyères	1 ^{er} /2	15,10	90,00 €
LEFEBVRE Joëlle	70 rue Emile Prod'Homme	2 ^{ème} /2	12,80	60,00 €
Total				150,00 €

N.B. : seuls deux (2) lauréats concourent dans la 2^{ème} catégorie.

3^{ème} catégorie :
maison avec balcon, terrasse, fenêtres et/ou mur, visible de la rue

Lauréat	Adresse	Classement	Note	Prix
M. PHANTHAVONOSA	37 rue Jean Vilar	1 ^{er} /6	15,60	90,00 €
AVDULAHY Alija	4 rue Maria Montessori	2 ^{ème} /6	15,50	60,00 €
RODRIGUES Maria	15 rue de l'Avon	3 ^{ème} /6	13,00	60,00 €
Total				210,00 €

4^{ème} catégorie :
**immeubles collectifs, publics ou privés, avec balcon, terrasse, fenêtres et/ou mur,
sans jardin visible de la rue**

Lauréat	Adresse	Classement	Note	Prix
Madame BRION	26 rue de la Sablonnière Le Murger Froidi Bâtiment Berry B	1 ^{er} /18	14,60	90,00 €
GAUTIER Isabelle	39 rue Lucien Dupuis	2 ^{ème} /18	14,50	60,00 €
Madame DOLIGÉ	17 A Place du Vieux Pré	3 ^{ème} /18	14,30	60,00 €
Total				210,00 €

...

5^{ème} catégorie :
hôtels, restaurants, bars ou tout autre commerce, avec ou sans jardin,
avec un fleurissement ou un aménagement paysager
associé à l'exploitation commerciale

Lauréat	Adresse	Classement	Note	Prix
O saveurs d'ici & d'ailleurs	1 rue du Musée	1 ^{er} /5	15,00	90,00 €
Hôtel «le Beffroi»	12 Place Métézeau	2 ^{ème} /5	14,50	60,00 €
Restaurant «le Market Pub»	19 rue Mérigot	3 ^{ème} /5	14,00	60,00 €
Total				210,00 €

Total général : 990,00 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sophie WILLEMIN,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Décide l'attribution des lots tels que prévus ci-dessus.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le

18 OCT 2022

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET